

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

Code ISIN : FR0000986689

Dénomination : INDOSUEZ ELITE EUROPE

Forme juridique : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Société de gestion : CAAM.

Gestionnaire comptable par délégation : CACEIS Fastnet.

Durée d'existence prévue : Ce FCP a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

Dépositaire : CAIS BANK.

Commissaire aux comptes : Cabinet SEFIREC

Commercialisateurs : CAAM, BANQUE DE GESTION PRIVEE INDOSUEZ

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

► **Classification :** Actions internationales

► **OPCVM d'OPCVM :** Le fonds peut détenir jusqu'à 100% de son actif en actions ou parts d'OPCVM ou fonds d'investissement.

► **Objectif de gestion :** L'objectif de gestion est d'offrir aux porteurs, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance annualisée supérieure à celle du marché des actions européennes représenté par l'indice MSCI Europe 16NR.

► **Indicateur de référence :** L'indicateur de référence est le MSCI EUROPE 16NR (cours de clôture – dividendes net réinvestis).

Cet indice représente la performance boursière d'environ 600 sociétés, situées dans 16 pays européens. Il est composé d'actions choisies dans une logique d'allocation géographique et sectorielle.

Cet indice est publié par Morgan Stanley Capital International et disponible sur www.msci.com.

► **Stratégie d'investissement :**

La stratégie utilisée consiste à déterminer un processus d'investissement et un processus de sélection des fonds et des gérants.

Le processus de sélection des fonds et des gérants externes repose sur une connaissance approfondie des fonds, de leurs contraintes et objectifs, ainsi que des équipes de gestion, de leur

style, leurs modes opératoires et leurs positions, pour permettre une combinaison appropriée en fonction des anticipations des gérants de CAAM.

Ce processus s'appuie sur une logistique performante en termes de stockage et de traitement de l'information et sur des moyens humains importants.

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, l'équipe de gestion met en place une stratégie d'allocation d'actifs entre les différents marchés d'actions et sous-marchés d'actions en fonction de l'analyse de la situation économique de chaque zone et de la valorisation de chaque segment de marché.

Le fonds a vocation à être exposé par l'intermédiaire des OPCVM à 100% de l'actif aux marchés actions européens, avec un minimum d'exposition de 60 % et un maximum de 120 % de l'actif net.

Le fonds est investi à hauteur d'au moins 51% de son actif net sur la zone Europe, y compris l'Europe centrale et orientale. Les investissements en Europe centrale et orientale incluant la Russie resteront inférieurs à 25% de l'actif. La répartition entre grandes, moyennes et petites capitalisations n'est pas prédéfinie, elle sera fonction des anticipations du gérant sans limite pré-établie.

La gestion de la trésorerie sera assurée par la détention directe ou par l'intermédiaire d'OPCVM de produits de taux, d'instruments monétaires, de prise en pension ou de dépôts. Elle peut représenter jusqu'à 40% de l'actif net. La limite de 40% pourra être atteinte lorsque le gérant anticipera une phase de baisse des marchés actions.

Les investissements seront réalisés indifféremment sur des obligations publiques et privées émises par des entités notées « Investment Grade » c'est à dire que le risque d'insolvabilité de l'emprunteur est faible ; cela correspond à une notation minimale de BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poors ou Baa3 dans celle de Moody's.

Il peut investir en toute devise de la zone OCDE étant entendu que la gestion active du risque lié à l'achat et la vente de devises se fait dans la limite d'une exposition totale devises hors euro de 60% de l'actif net.

Le fonds utilisera également des instruments dérivés (futures, options, swaps et change à terme) et des titres intégrant des dérivés de maturité comparable à la durée de placement recommandée, pour ajuster l'exposition globale du portefeuille et dans un but de couverture du risque action et de change. Ils permettent d'intervenir rapidement notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions/rachats ou en cas de circonstances particulières comme les fluctuations des marchés.

Le fonds pourra également procéder à des acquisitions et cessions temporaires de titres afin notamment d'optimiser la trésorerie du fonds.

La somme des engagements issus des dérivés, des dérivés intégrés et des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres est limitée à 100% de l'actif net.

La somme de l'exposition à des risques résultant des engagements et des positions en titres vifs et en OPCVM ne pourra excéder 120% de l'actif.

Le détail des stratégies et des actifs mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les principaux risques liés à la classification sont :

Risque actions : Il s'agit du risque de dépréciation des actions ou des indices auxquels le portefeuille est exposé. Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Les actions émises par les pays émergents offrent une liquidité plus restreinte que les grandes capitalisations des pays développés ; en conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut augmenter le niveau de risque de portefeuille. Les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

Sur les marchés des sociétés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations.

La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser rapidement et fortement.

Risque de change : Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) d'une devise par rapport à l'euro, pourra entraîner la baisse de la valeur liquidative.

Risque de perte en capital : L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Les principaux risques liés à la gestion sont :

Risque discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations) et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque lié à la sur-exposition : L'OPCVM peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer de la sur-exposition et ainsi porter l'exposition de l'OPCVM au delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, l'effet de la baisse (en cas d'achat d'exposition) ou de la hausse du sous-jacent du dérivé (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Autre risque :

Risque de contrepartie

Risque de taux

Risque de crédit

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

Frais et commissions :

1 - Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	3% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant

Frais indirects prélevés sur l'actif net du fonds lors des souscriptions et des rachats de parts et actions des OPCVM sous-jacents.	Assiette	Taux
Commission de souscription	Valeur liquidative x Nombre de parts	1% maximum
Commission de rachat	Valeur liquidative x Nombre de parts	1% maximum

Cas d'exonération :

Les OPCVM gérés par CAAM sont exonérés des commissions de souscription à l'exception des commissions acquises à l'OPCVM souscrit.

En cas de rachat suivi d'une souscription le même jour, pour un même montant et sur un même compte, sur la base de la même valeur liquidative, le rachat et la souscription s'effectuent sans commission.

2 - Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvements facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux
Frais de fonctionnement et de gestion (incluant tous les frais hors frais de transaction de performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	1,90% TTC l'an maximum
Commissions de mouvement : >Perçue par le dépositaire ----- >Perçue par la société de gestion sur les opérations de change et par Segespar Intermédiation sur tous les autres instruments	Prélèvement sur chaque transaction	Montant forfaitaire de 0 à 113 euros TTC selon la place ----- Montant forfaitaire de 1 € par contrat (futures/options) + commission proportionnelle de 0 à 0,10 % selon les instruments (titres, change,...)

Frais indirects supportés par le porteur dans le cadre de l'investissement du fonds dans les OPCVM sous-jacents	Assiette	Taux
Frais de fonctionnement et de gestion	Actif net	1,50% TTC l'an maximum

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat du fonds.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

► Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Tous souscripteurs recherchant une exposition au risque actions européennes.

La durée minimum de placement recommandée est supérieure à 5 ans. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de placement mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est

également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

► **Modalités de détermination et d'affectation des revenus** : distribution et/ou capitalisation. Le gérant se réserve la possibilité de modifier sa politique de distribution des revenus d'un exercice à l'autre.

► **Caractéristiques des parts** :

Valeur liquidative initiale	Souscription initiale minimale	Souscription ultérieure minimale	Devise de libellé
1000 €	Un millième de part	Un millième de part	euro

► **Modalités de souscription et de rachat** : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12 heures. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée en J+2.

Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative: La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France. Cette valeur liquidative est calculée le surlendemain ouvré.

Etablissements habilités à recevoir les ordres de souscriptions ou rachats : CAAM et BANQUE DE GESTION PRIVEE INDOSUEZ.

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de Crédit Agricole Investor Services Bank.

En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnées ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à Crédit Agricole Investor Services Bank.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :

La valeur liquidative du fonds est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site www.ca-assetmanagement.com.

► **Date de clôture de l'exercice** : dernier jour de bourse du mois de septembre. Le premier exercice a été clôturé le dernier jour de bourse du mois de septembre 2003

► **Date de création** : Cet OPCVM a été agréé par la Commission des Opérations de Bourse le 5 juillet 2002. Il a été créé le 29 juillet 2002.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Crédit Agricole Asset Management, Service Clients, 90, boulevard Pasteur – 75015 PARIS.

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de votre conseiller habituel.

Date de publication du prospectus : 25 avril 2006.

Le site de l'AMF (www.amf-France.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

INDOSUEZ ELITE EUROPE

C/D

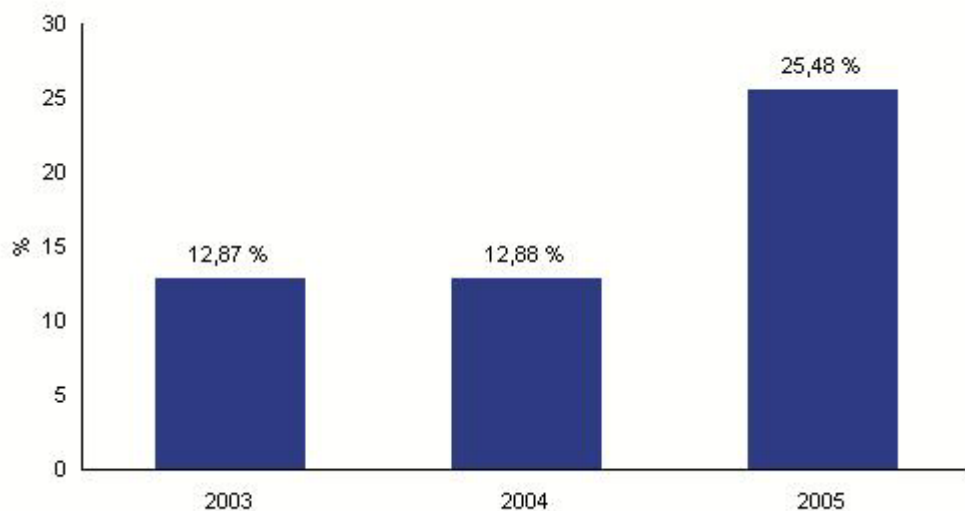
Devise de référence: EUR

AVERTISSEMENT

La performance passée ne garantit pas de futurs bénéfices. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché et les investisseurs peuvent perdre le montant initialement investi.

La performance est calculée en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

■ PERFORMANCES AU 30/12/05



■ PERFORMANCES AU 30/12/05

Annualisées

Performances	1 an	3 ans	5 ans
INDOSUEZ ELITE EUROPE	25,56%	16,93%	-
100.00% MSCI EUROPE 16	26,16%	18,03%	-